

Fiche de renseignements

Aide juridique Ontario peut vous aider

Vous n'êtes pas en mesure de payer pour l'aide en matière juridique dont vous avez besoin? Aide juridique Ontario aide les Ontariennes et Ontariens à faible revenu financièrement admissibles dans les domaines suivants : violence familiale; droit de la famille; droit de l'immigration et des réfugiés; droit criminel; droit civil de la santé mentale et droit des pauvres.

Contactez-nous

Sans frais : **1 800 668-8258**

Téléimprimeur (ATS) : **711**

AJO utilise le [Service Relais de Bell](#) pour les appels des personnes sourdes, malentendantes ou souffrant de troubles de la parole qui utilisent un téléimprimeur (ATS) ou un service de relais vidéo (SRV).

Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.

En ligne

Visitez legalaid.on.ca pour de plus amples renseignements sur les services d'Aide juridique Ontario (AJO) ou pour des réponses à vos questions sur le droit des réfugiés, le droit criminel, des questions de santé mentale et des ressources pour les personnes qui s'identifient comme étant membres des Premières nations, Métis ou Inuit.

Services d'aide juridique

- **Au tribunal.** Les avocates et avocats de service peuvent évaluer rapidement les problèmes juridiques d'un client et fournir des conseils, des renseignements et des services de représentation à des personnes qui, autrement, se présenteraient au tribunal sans représentation ni assistance. Les clients peuvent également parler avec un avocat aux centres d'information sur le droit de la famille, situés dans la plupart des cours de la famille, pour obtenir gratuitement des conseils juridiques d'ordre général relatifs à des questions de droit de la famille et de l'aide pour comprendre les documents juridiques.
- **Services téléphoniques.** Les services sont gratuits et comprennent des renseignements, des renvois à d'autres ressources, de l'aide pour remplir les demandes d'aide juridique et des conseils d'un avocat.
- **Services de représentation par un avocat du secteur privé.** Les clients admissibles et dont l'affaire fait partie de celles dont s'occupe AJO peuvent déposer une demande de certificat qui couvre les honoraires d'un avocat pour un certain nombre d'heures.

Admissibilité à l'aide juridique

AJO vous procurera les services les mieux adaptés à votre affaire juridique. Pour obtenir de l'aide, vous devez être financièrement admissible et votre affaire doit être une de celle dont s'occupe AJO.

Dans les cas d'affaires juridiques très graves, AJO pourrait offrir des services complets de représentation dans le cadre du programme de certificats. Dans certains cas, vous pourriez avoir à rembourser une partie ou la totalité des frais juridiques. Notez que vous devrez être admissible en fonction de critères d'admissibilité financière distincts.

Pour en savoir plus, contactez-nous ou visitez legalaid.on.ca/admissibilite

Assistance multilingue

Un appel à la ligne sans frais d'AJO vous permet d'accéder à une vaste gamme de renseignements de nature générale, à obtenir des conseils juridiques sommaires et à présenter une demande d'aide juridique; cette assistance est offerte en plus de 300 langues.